

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 7 février 2013 portant nomination à la commission consultative d'attribution des aides et des prêts instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville

NOR : AFSR1330056S

Le directeur des ressources humaines,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2012 fixant la composition de la commission consultative d'attribution des aides et des prêts instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés à la commission consultative d'attribution des aides et des prêts instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville les représentants du personnel dont les noms suivent :

I. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

a) Représentant titulaire

M. ROUSSEL (Alain).

b) Représentant suppléant

M. DELHAYE (Jean-Fabien).

II. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

a) Représentant titulaire

Non désigné.

b) Représentant suppléant

Non désigné.

III. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

a) Représentant titulaire

Mme BATREL (Annie).

b) Représentant suppléant

Mme NIHA-LE-CAHER (Geneviève).

IV. – AU TITRE DE FORCE OUVRIÈRE (FO)

a) Représentant titulaire

M. JARGEAU (Jean-Louis).

b) Représentant suppléant

Mme AGUILAR (Lydia).

V. – AU TITRE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)

a) Représentant titulaire

Non désigné.

b) Représentant suppléant

Non désigné.

VI. – AU TITRE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

a) Représentant titulaire

M. CATELAN (Thierry).

b) Représentant suppléant

Mme ROUMEGOU (Sylvie).

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 7 février 2013.

*Le directeur des ressources humaines
par intérim,*
P. SANSON